



**COMMUNE D'ANGEOT**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU  
MARDI 21 JANVIER 2025**

Membres en exercice : 9

Présents : 6

Votants : 9

✓ Par suite d'une convocation en date du 14 janvier 2025, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant rassemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le mardi 21 janvier 2025, à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Thierry LOUVET - Bernadette MARTINATO – Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN – Céline OPPENDINGER - Éric PERIAT.

✓ Absents ayant donné procuration : Pauline DONNA à Bernadette MARTINATO ; Gilles CORTINOVIS à Thierry LOUVET ; Anne DUPUIS à Michel NARDIN.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

**DÉLIBÉRATION N° 2025-06**

**ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE PRESTATIONS DE TOPOGRAPHIE**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la proposition émise par Grand Belfort Communauté d'Agglomération pour adhérer par convention au groupement de commande pour les prestations de topographie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer à ce groupement de commande
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce dossier

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.  
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24 janvier 2025, et de la publication le 24 janvier 2025.



Le Maire,  
**Michel NARDIN**